

© www.Marches-Publics.info

Imprimer

PUBLICATION LE 14 février 2018

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :
BOAMP

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

VILLE DE SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN

M. Thierry COUSIN - Le Maire
215 Route de Saint Mesmin
45750 saint pryve - saint mesmin
Tél : 02 38 22 63 63 - Fax : 02 38 66 20 56

Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet **Travaux de mise en accessibilité de l'église**

Référence 18AT-0019-B

Type de marché Travaux

Mode Procédure adaptée

Lieu d'exécution Eglise de Saint-Pryvé - Route de St Mesmin
45750 ST PRYVE ST MESMIN

DESCRIPTION La présente consultation concerne des travaux nécessaires à la mise en accessibilité de l'église depuis le domaine public.
L'édifice est situé route de St Mesmin (RD951), à proximité de la mairie et face à l'avenue Arthur Michel.
Les travaux comprennent :
- la reprise de l'allée principale ainsi que la construction d'un cheminement piétonnier conforme à la réglementation PMR
- le gros oeuvre, maçonnerie
- la réalisation d'un éclairage public
- l'installation d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite, compris son alimentation électrique
- l'adaptation des menuiseries intérieures;

Forme Prestation divisée en lots : Oui
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
Les variantes sont acceptées

Lots	Libellé	Estimé € HT	Mini € HT	Maxi € HT
N° 1	Voirie			
N° 2	Eclairage public			
N° 3	Maçonnerie			
N° 4	Elévateur PMR			
N° 5	Electricité			
N° 6	Menuiseries intérieures			

Conditions relatives au contrat

Cautionnement	<p>Il est appliqué une retenue de garantie dont le montant est égal à 5.00 % du montant HT initial du marché, augmenté, le cas échéant, du montant des avenants. La retenue de garantie est prélevée par fractions sur chacun des versements autres qu'une avance.</p> <p>La retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande dans les conditions prévues à l'article 123 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.</p> <p>Il ne sera accepté aucune caution personnelle et solidaire.</p>
Financement	Sur fonds propres, paiement par mandat administratif à 30 jours.
Forme juridique	Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire de ce dernier sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article 48-II du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Conditions de participation**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- NOTI 2 ou attestations fiscales et URSSAF datant de moins de 6 mois attestant que le candidat est en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales ;

-Extrait K-bis ou RCS datant de moins d'un an ;
-RIB.

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60 % : Prix
40 % : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

Renseignements **Correspondre avec l'Acheteur administratifs**

Mairie de St Pryvé St Mesmin
M. le Directeur Général des Services
215 route de St Mesmin
45750 ST PRYVE ST MESMIN
Tél : 02 38 22 63 63
rsoulas@saint-pryve.fr

techniques

Mairie de St Pryvé St Mesmin
M. Gérard Maillet - Pôle Ingénierie et Aménagement
215 route de Saint-Mesmin
45750 ST PRYVE ST MESMIN
gmaillet@saint-pryve.fr

Documents

- **Règlement de consultation**
- **Dossier de Consultation des Entreprises**

Offres

Remise des offres le **08/03/18 à 12h00** au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : **90 jours** , à compter de la date limite de réception des offres.

Dépôt

- **Déposer un Pli dématérialisé**

Dépôt sous pli à l'adresse suivante :
Mairie de St Pryvé St Mesmin
Accueil
215 Route de St Mesmin
45750 ST PRYVE ST MESMIN
Dépôt par porteur :
Aux heures d'ouverture de l'accueil

Renseignements complémentaires

Marché périodique : Non

Recours

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif d'Orléans
28, rue de la Bretonnerie
45057 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 77 59 00 - Fax : 02 38 53 85 16
greffe.ta-orleans@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
Cf. le Greffe du Tribunal Administratif, à l'adresse ci-dessus.

Envoi le 14/02/18 à la publication

